

Le 28 septembre de la même année Jonas fut élu pour le canton d'Echternach à la Chambre des députés, qui se réunit pour la première fois le 3 octobre dans la grande salle de l'Hôtel de ville de Luxembourg.

Les débuts parlementaires de Jonas furent des plus spectaculaires, car c'est surtout lui qui, en séance du 7 novembre, appuya les deux ordres du jour ANDRE dont le premier réclamait contre la validité de certaines élections communales et dont le second rejetait le budget, (9) ce qui occasionna la chute du cabinet de la FONTAINE, deux jours plus tard.

Avec Ch.-G. EYSCHEN et l'abbé MULLER, Jonas défendait avec brio les intérêts du parti catholique, chose peu aisée étant donné le handicap que constituait le mémoire du provicaire ADAMES du 16. 1. 1849 dans lequel le prélat défendait entre autres la thèse que l'Etat, en payant les traitements ecclésiastiques, ne faisait qu'acquitter une dette, en compensation des biens ravis à l'Eglise. Jonas joua bien son rôle car le « Courrier » lui-même dut reconnaître qu'il était un fort « adroit » avocat de sa cause. (10)

Au début de l'année 1849 les positions n'avaient pas changé. Le 5 janvier, par 29 voix contre 18 et 1 abstention, la Chambre déclara inadmissible l'élection de François PICARD, régisseur du comte d'Ansembourg. Après ce vote — le 24 février — la Chambre accorda la naturalisation à Picard, mais elle repoussa la proposition de Jonas qui demandait pour son protégé la gratuité de la naturalisation. (11)

Enfin, par le vote pris en séance du 7. 11. 1850, 28 voix se prononcèrent pour la proposition HARDT, c'est-à-dire contre le retour de Mgr Laurent, alors que la proposition du groupe Eyschen-Jonas n'obtenait que 18 voix. C'est en allemand que Jonas combattit la proposition Hardt qu'il accusait de troubler l'esprit religieux de la population. (12)

A la date du 7. 4. 1850, Michel Jonas prit part à la conférence belgo-prusso-luxembourgeoise convoquée à Luxembourg pour accélérer les pourparlers entamés en vue de la construction des chemins de fer. (13)

Le jeune âge de Jonas n'entra pas non plus en ligne de compte lorsqu'il s'agit, le 27. 7. 1850, de désigner un représentant luxembourgeois au courant de la « loi de faveur », au Congrès de l'Union douanière à Cassel. Débarquant en cette ville le 2 août, Jonas prit d'abord contact avec le ministre de Belgique, comte de BRIEY, avant de voir le délégué de la Prusse DELBRUCK, qui représentait également les intérêts du Grand-Duché.

Dès le début Jonas se rendit compte des peu de droits laissés au Luxembourg dans les délibérations de la conférence. Aussi fit-il tous les efforts nécessaires pour éclairer les représentants des différents Etats-membres sur la situation réelle du Grand-Duché. Lorsqu'il s'avéra que Jonas ne voyait aucun inconvénient à continuer à confier les intérêts luxembourgeois à la Prusse, le plénipotentiaire helge à Cassel